

Rapport Budgets Primitifs 2022

1 DOCUMENT - Publié le 21 mars 2022

Budget primitif 2022

Note du Vice-Président

Préambule : cette note commente le diaporama présenté en séance. Dans cette version les reports 2021 sont intégrés. En revanche, les approbations des résultats 2021 n'ont pas eu lieu car elles seront prononcées après le vote des comptes administratifs.

Synthèse

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans la prospective 2021/2026 avec des enjeux que sont :

La réalisation du PP1¹ de 96 millions tant par la juste utilisation de la capacité à investir que par l'encaissement des subventions et la limitation du recours à l'emprunt.

Le contrôle de l'épargne brute avec des contraintes liées à la faible évolution des recettes et une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En investissement, les réalisations de l'année 2022 traitent de l'aménagement de zones cyclables, de transition énergétique, du programme d'aide pour l'amélioration de l'habitat, de la poursuite du programme d'installation de colonnes semi-enterrées ou de l'aménagement de l'eau de gare du voyage pour un total préposé de 21 millions d'euros de mesures nouvelles. Le remboursement de la dette représente 2,2 millions d'euros.

Les principales caractéristiques des recettes de fonctionnement 2022 sont la mise en œuvre de la taxe GEMAPI, le constat de la moindre-valeur de CITE (450 000 euros), sur l'activité 2020 des entreprises (étendue mais moins importante que prévue), un coefficient de revitalisation des bases de 3,4% poussé par les observations de l'inflation en 2021, une progression inattendue de l'enveloppe de TVA de +5%, et enfin la recherche d'un niveau de recettes pour Aquilac dans sa nouvelle configuration avec l'accès gratuit à la plage.

Face à des recettes qui évoluent globalement peu, voire diminuent, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais nécessaire. Ainsi pour le budget 2022 toutes les différentes voies ont été 2021 destinées à renforcer les économies, une demande d'arbitrage de 400 000 euros sur les charges à caractère général a été sollicitée, auprès des services qui s'y sont conformés.

¹ Programme Pluriennal d'Investissements - PPI

Budget Primitif 2022 - Note du Vice-Président

09/03/2022



RAPPORT_BUDGET_PRIMITIF_2022.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 558,7 KO)

Déclarations Fonction Publique

Les 10 plus hautes rémunération



Aux termes de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/documents-budgetaires/rapport-du-budget-primitif-2022-1-126222>

s publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées de s agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Déclaration de nominations équilibrées des emplois fonctionnels

En application de l'article L.123-5 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les communes ainsi que les EPCI de + 40 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la déclaration des nominations dans les emplois fonctionnels de direction, d'expert de haut niveau et de directeur de projet réalisées au cours de l'année précédentes.

Index mesurant les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

En application des articles L. 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 40 000 habitants et gérant au moins cinquante agents permanents, doivent publier annuellement leur résultat en termes d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, sous la forme d'un index de l'égalité professionnelle ainsi que les actions mises en œuvre pour supprimer, le cas échéant, les écarts constatés.



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven
:
⌚ 8h30-12h00
et 13h30-17h00

📞 04 79 35 00 51